

**CCAS DE-SAINT-ROMAIN-LA MOTTE  
PROCÈS VERBAL DU 10 MARS 2026  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Présents :** Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Daniel MOUSSERIN - Renée GUERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY

**Absente ayant donné mandat :** Patricia VILLA à Florence FOREST

**Absente :** Sabine DERVIN

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Martine BESSEY

Quorum : 6	Présents : 11	Votants : 9
------------	---------------	-------------

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilbert VARRENNE, après avoir été convoqué le 5 mars deux mille vingt-six, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2025**

Le Président soumet le procès-verbal du 2 décembre 2025 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

- 1 Bilan final du repas de Noël
- 2 Approbation du CFU (compte financier unique)
- 3 Affectation du résultat d'exploitation 2025
- 4 Questions diverses

**1. BILAN FINAL DU REPAS DE NOËL**

Monsieur le Président présente le bilan du repas de Noël 2025.

Plusieurs dépenses ont été engagées pour l'achat de denrées alimentaires, de boissons, de fournitures et de matériel.

Le coût total du repas s'élève à 2 160,80 €. Les principales dépenses concernent les fournitures alimentaires auprès de Transgourmet (899,91 €), la location de vaisselle (339,80 €), ainsi que divers achats auprès de commerçants locaux (boulangerie, fromagerie, fruits et légumes, vins, épicerie).

En parallèle, des colis gourmands ont été préparés, représentant un coût total de 275,81 €, comprenant l'achat de paniers gourmands et de chocolats.

Une vente de grilles de Noël a été organisée afin de financer en partie ces actions. Neuf grilles de 50 cases vendues à 2 € ont permis de générer 900 € de recettes. Après déduction du coût des lots (achat de dindes et de bouteilles pour 291,85 €), cette opération a dégagé un bénéfice de 608,15 €.

**2. APPROBATION DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE)**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président ne participe pas au vote du Compte Financier Unique (CFU).

Madame Chantal PAIRE est désignée présidente de séance.

Le CFU 2025 du budget du CCAS, document commun à l'ordonnateur et au comptable public se substituant au compte administratif et au compte de gestion, est présenté.

Monsieur le Président ayant quitté la séance avant le vote, les résultats sont les suivants :

**Fonctionnement :**

Dépenses 20 971,10 €, recettes 2 323,58 €, soit un déficit de 18 647,52 € (résultat cumulé : 1 601,65 €).

**Investissement :**

Recettes 368,92 € (remboursement du FCTVA), soit un excédent de 368,92 € (résultat cumulé : 2 330,22 €).

Adopté à l'unanimité

**3. AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025**

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert VARRENNE, Maire et Président du CCAS, a examiné le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025.

Celui-ci fait apparaître un déficit d'exploitation de 18 647,52 € et un résultat de clôture de 1 601,65 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat comme suit :

- **Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 1 601,65 €**

Adopté à l'unanimité.

**4. QUESTIONS DIVERSES**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Affiché et publié le 30/04/2026

La Présidente,  
Laurette COLOMBET



La secrétaire de séance,



**CCAS**  
**SAINT ROMAIN LA MOTTE**  
**42640**